3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Benoit Mayer, expert en sinistre Certificat n° 123354 et Michel Guertin, expert en sinistre Certificat n° 115733	2009-06-01(E) 2009-06-02(E)	• Me Patrick de Niverville, président • M. Yvon Clément, expert en sinistre, membre • M. Jules Lapierre, expert en sinistre, membre	14 juin 2010 (13h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<u>Pour le dossier de M. Benoit Mayer :</u> 1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance du syndic (*article 54 du Code de déontologie des experts en sinistre);* <u>Pour le dossier de M. Michel Guertin :</u> 1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance du syndic (*article 54 du Code de déontologie des experts en sinistre);*	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
François Caron, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages (anciennement agent) Certificat n° 105996	2009-11-03(A)	Me Patrick de Niverville, président Mme Gracia Hamel, agent en assurance de dommages, membre Mme Diane D. Martz, agent en assurance de dommages, membre	21 juin 2010 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir réclamé une rémunération ou des émoluments pour des services professionnels non rendus ou faussement décrits (*article 37(13) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);*	Audition sur sanction
M. Huu-Nghia (Yoshi) Pham, courtier en assurance de dommages des particuliers (anciennement agent en assurance de dommages) Certificat n° 126839	2010-03-02(A)	Me Patrick de Niverville, président Mme Danielle Charbonneauagent en assurance de dommages, membre Mme Hélène Tremblay, agent en assurance de dommages, membre	22-23 juin 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	12 chefs pour avoir fait défaut de respecter le secret des renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (*article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 3 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (*article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (*article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);*	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
				3 chefs pour avoir fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence ou à l'efficacité de ses services ou quant à ceux de son cabinet ou de sa société autonome (*article 16 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 1 chef pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de le prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (*article 26 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (*article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 2 chefs pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard (*article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et celles de ses règlements (*article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);*	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Carole Fetherston, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 112148	2009-12-06(C)	Me Daniel M. Fabien, président-suppléant M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre	28-29-30 juin 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	10 chefs pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (*article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers);* 10 chefs pour avoir tenu compte de l'intervention d'un tiers qui pourrait avoir une influence sur l'exécution de ses devoirs professionnels, au préjudice de son client ou de l'assuré (*article 37(3) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 10 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (*article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);* 10 chefs pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (*article 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (Règlement n° 9);* 1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et celles de ses règlements (*article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);*	Auditions de la plainte

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean Larochelle 139149	(CD00-0728)	Janine Kean, président Pierre Décarie Alain Côté, A.V.C.	1er juin 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits). Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur sanction
Yousef Afshar 100066	(CD00-0785)	François Folot, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C. Patrick Haussmann, A.V.C.	1er juin 2010 à 9h30 2 juin 2010 à 9h30 3 juin 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de tenir compte de l'intégrité financière et des responsabilités du cabinet pour le compte duquel il agit. Avoir autorisé une personne à exercer dans des disciplines sans détenir le certificat requis. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Opérations non effectuées par une personne autorisée par la loi. Refus de collaborer avec une personne	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					chargée de l'application de la loi. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Avoir autorisé une personne non inscrite à effectuer des opérations dans les comptes de ses clients. Utilisation de signatures contrefaites. Utilisation de faux documents. Défaut d'intervenir, d'empêcher ou de dénoncer une appropriation de fonds.	
Chris Ochiai 125216	(CD00-0656)	Janine Kean, président Yvon Fortin, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	3 juin 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	audition sur sanction
Marc Da Costa 108664	(CD00-0654)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	4 juin 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
Jean-Claude Morin 124439	(CD00-0793)	Sylvain Généreux, président Felice Torre, A.V.A. Pierre Perreault, A.V.A.	8 juin 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Joseph Jekkel 117071	(CD00-0804)	Sylvain Généreux, président Pierre Perreault, A.V.A.	9 juin 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600,	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Tan Pham Huu		Montréal (Québec) H2X 4B8		
François Jarry 116982	(CD00-0764)	François Folot, président Robert Archambault, A.V.A. Marcel Cabana	10 juin 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur sanction
Luigi De Luca 109123	(CD00-0756)	Janine Kean, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	14 juin 2010 à 9h30 15 juin 2010 à 9h30 16 juin 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Avoir causé un découvert ou risque de découvert. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	poursuite - aud. culp

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Luc Tessier 132127	(CD00-0762)	François Folot, président Louis Rouleau, A.V.A. Robert Chamberland, A.V.A.	14 juin 2010 à 14h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction
Julie Letendre 142062	(CD00-0787)	François Folot, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C. Antonio Tiberio	16 juin 2010 à 11h00	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition culpabilité/ sanction
Jamshid Torabizadeh 132639	(CD00-0747)	François Folot, président Louis Rouleau, A.V.A. Louis L'Espérance, A.V.C.	21 juin 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Conflits d'intérêts.	audition sur sanction
George Evangeliou	(CD00-0786)	Sylvain Généreux, président	21 juin 2010	Chambre de la sécurité financière	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
111862		Marc Binette Pierre Perreault, A.V.A.	à 9h30 22 juin 2010 à 9h30 23 juin 2010 à 9h30 28 juin 2010 à 9h30 29 juin 2010 à 9h30	300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
Robert Lemieux 121190	(CD00-0791)	François Folot, président Michel Cotroni, A.V.A. Michel Gendron	22 juin 2010 à 9h30 23 juin 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité
Ian Robinson 129165	(CD00-0798)	François Folot, président Jerry Jeanson, A.V.C. Benoit Bergeron, A.V.A.	28 juin 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition sur culpabilité